

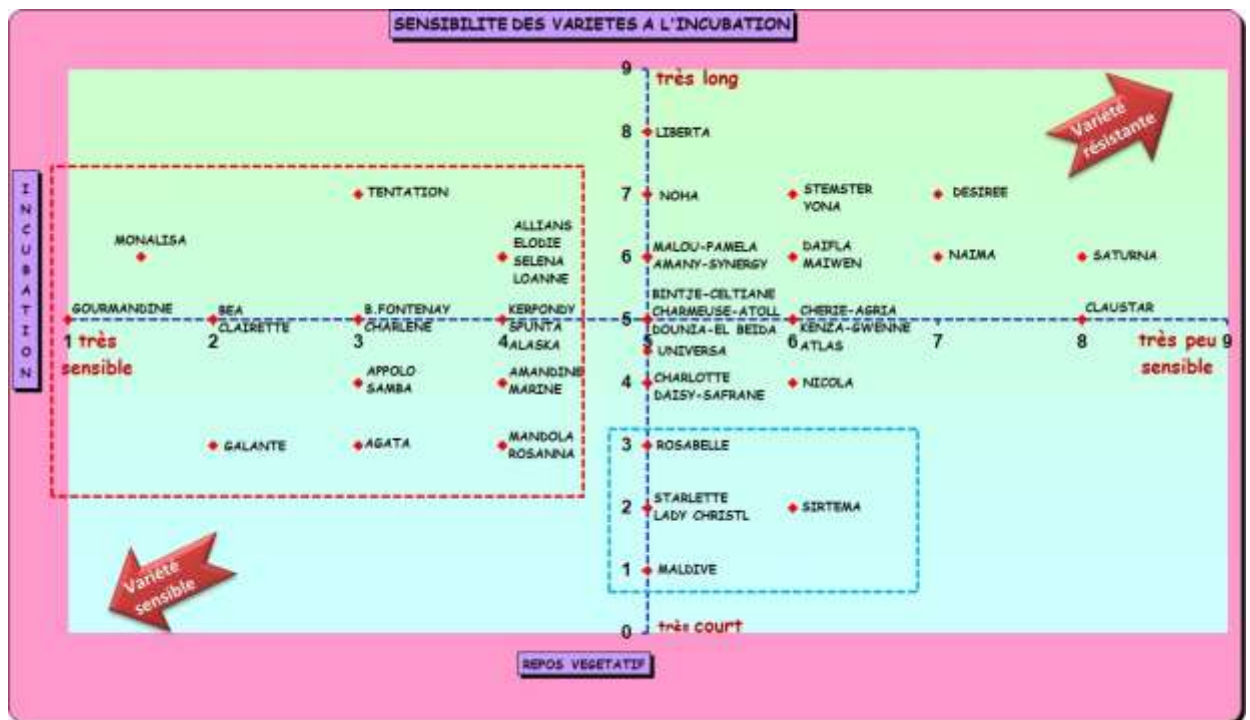
Le conditionnement des variétés export avance rapidement et certains producteurs commencent à réfléchir au traitement de plants pour avancer le travail de printemps. Les conditions météorologiques chaudes de cet été ont induit un **vieillessement précoce des plants**, qui a entraîné la **présence fréquente de Gale argentée** sur les plants et un **démarrage de la germination en frigorifique** sur plusieurs lots. Deux précautions à prendre en compte : attention aux traitements de plants sur tubercules germés et éviter les manipulations sur les variétés sensibles à l'incubation.

## INCUBATION DES PLANTS

Pour les variétés qui vieillissent lentement, l'effet peut être bénéfique l'année prochaine, avec des plants qui feront plus de tiges et des végétations plus courtes.

Pour les variétés sensibles à l'incubation, l'effet peut être néfaste avec des levées plus hétérogènes et moins vigoureuses. Il convient donc de garder le potentiel de vigueur en évitant de nouveaux stress : variation de température, égermage, chocs ... Les variétés reconnues sensibles sont :

AGATA, ALLIANS, AMANDINE, BEA, BELLE DE FONTENEY, CHARLENE, CHARMEUSE, DAISY, ELODIE, GALANTE, GOURMANDINE, LOANNE, MALDIVE, MANDOLA, MARINE, MONALISA, SELENA, STARLETTE ...



Ce tableau présente la sensibilité des variétés au vieillissement. Il prend en compte deux critères évalués lors de leur inscription :

- 1- L'incubation notée de 1 très sensible à 9 très peu sensible
- 2- La durée du repos végétatif qui indique la rapidité de germination notée 1 très court à 9 très long.

Les variétés dans l'encadré rouge sont les plus sensibles avec une note inférieure à 5 en incubation et en repos végétatif. Une bonne conservation en frigorifique dès la récolte est nécessaire en adaptant la température de stockage entre 2 et 3.5°C selon les variétés, et la somme de température et de stress subies en culture.

Celles entourées d'un cadre bleu sont de sensibilité moyenne à l'incubation mais germent très vite. Elles sont également conservées en frigorifique dès la récolte.

Les autres variétés sont plus rustiques et s'adaptent mieux à un stockage en ventilation avant la mise en frigorifique. Les variétés du groupe export se retrouvent en majorité dans ce groupe.

Au facteur variétal, s'ajoute l'effet défavorable ou pas de la parcelle qui prends en compte plusieurs critères qui se cumulent : une date de plantation précoce, un déséquilibre au niveau chimique de la parcelle (Ph, faible teneur en calcium ...) l'effet de la fertilisation, une faible réserve en eau et les stress en végétation .... L'état d'incubation d'un lot est difficile à évaluer, seul un test de germination permettra de l'estimer. Les tests de germination sont réalisés en janvier dans un incubateur sans luminosité ou la température est de 17°C et l'hygrométrie de 85-90%. La notation est réalisée 5 semaines plus tard.

Conseils pendant la conservation hivernale :

- Eviter toutes les manipulations pendant l'hiver qui induit des variations de température, de la condensation et crée des chocs thermiques.
- Pour les lots qui commencent à germer, préférer un égermage au printemps à la sortie de frigo avant les expéditions ou avant le traitement des plants. Pour les lots plus germés, > 5-8cm qui risque de raciner, prendre une décision en concertation avec votre technicien.
- L'opération d'un égermage lors d'un conditionnement est à réaliser à une température > à 8°C. La manipulation de tubercules froids associée à un égermage accentue fortement la déshydratation et la formation de noircissement interne sous l'épiderme.
- Vérifier la température des tubercules en frigorifique en piquant les tubercules sur plusieurs zones du frigorifique. Un écart de 1°C est assez fréquent entre la zone de soufflage plus froide sur les caisses du dessus et à l'opposé de l'évaporateur, et les caisses les plus chaudes disposées en bas du côté de l'évaporateur. Une température des tubercules entre 2 et 3°C permettra de ralentir la germination. Modifier la température de consigne en conséquence.

## ENERGIE

### Pour réduire la facture d'électricité :

- Utiliser au maximum **les heures creuses**. Selon les contrats signés, le tarif en heures creuses est inférieur de 30 % à 50% comparé aux heures pleines. Pour les groupes frigorifiques, une double consigne heures creuses – heures pleines concentre le fonctionnement en heures creuses. Dans ce cas, un décalage de consigne en heures pleines de +0.5°C à 0.8°C est suffisant. En consigne haute le groupe froid refroidit rapidement l'ambiance (10 à 15 minutes peuvent suffire) et en consigne basse le refroidissement des pommes de terre nécessite un

fonctionnement long (plusieurs heures) en heures creuses. Cet équipement peut être ajouté sur tous les groupes frigorifiques s'il n'est pas déjà installé.

- Il est possible de monter sur le compresseur un variateur de vitesse qui permet de s'adapter aux températures extérieures avec une moindre consommation.

## RAPPEL DES TRAITEMENTS DE PLANTS

La particularité de cette année est la présence plus fréquente de gale argentée. La contamination de la récolte est fortement liée à l'inoculum présent sur les tubercules mères. Il convient de réaliser un traitement avec un fongicide efficace contre la gale argentée.

### ❖ Traitement du plant :

Spécialité commerciale Formulation	Firme	Substance active	Dose sp. c. homologuée	Mode d'application
<b>TRAITEMENTS DU PLANT</b>				
<b>CELEST 100 FS</b>	FS SYNGENTA FRANCE SAS	Fludioxonil 100 g/l	0,25 l/t	Pulvérisation UBV
<b>RIALTO</b>	FS PHILAGRO	Flutolanil 460 g/l	0,18 l/t	Pulvérisation UBV
<b>IOTA P</b>	DS PHILAGRO	Flutolanil 6 %	2,0 kg/t	Poudrage
<b>SERCADIS</b>	SC BASF SAS	Fluxapyroxad 300 g/l	0,20 l/t	Pulvérisation UBV

### ❖ Traitement du sol :

Spécialité commerciale Formulation	Firme	Substance active	Dose sp. c. homologuée	Mode d'application
<b>TRAITEMENTS DU PLANT</b>				
<b>AMISTAR, ORTIVA</b>	SC SYNGENTA FRANCE SAS	Azoxystrobine 250g/l	3l/ha	Raie de plantation
<b>SERCADIS</b>	SC BASF SAS	Fluxapyroxad 300 g/l	0.8L/ha	Raie de plantation

En ce qui concerne **la gale argentée, le traitement de plant reste le plus efficace** avec le CELEST et le SERCADIS. Le Rialto et IOTA P ont une très faible efficacité. Le traitement de sol à base d'AMISTAR a une efficacité moyenne

Contre le rhizoctone, le choix du traitement est réalisé en fonction de la source d'inoculum.

Le **traitement de plant** est privilégié en présence de sclérotés de **rhizoctone sur les plants** et le **traitement de sol** lorsque **le sol est contaminé** (rotation courte, présence de repousses, problèmes de rhizoctone dans la rotation).

En traitement de sol, l'AMISTAR est plus efficace que SERCADIS. L'association du traitement de plants et de sol sera réservée **en cas de risques cumulés** « plants et sol » et pour **les destinations très exigeantes**.

## SELECTIVITE DES TRAITEMENTS DE PLANTS

### ❖ Les principes de base

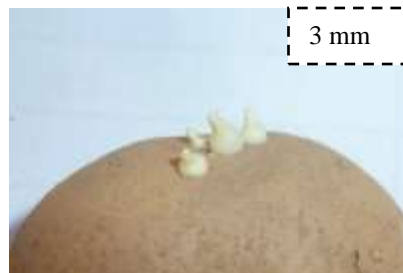
- Traiter sur **des plants secs** à température ambiante du local de traitement. ( $\geq 8^{\circ}\text{C}$ )
- **Eviter la condensation** après le traitement.
- **Pas de traitement sur plants germés** (au-delà du stade point blanc). Risque de phytotoxicité sur la cassure des germes

### ❖ Cas des plants germés

- Faire attention aux blessures
- ou humidité du germe sur l'œil.



Selon l'avancement de la germination des lots : prendre les précautions suivantes



### ➤ Variétés sensibles à l'égermage et lots bien germés (germes > 2-3 mm) :

- Dégermer le lot après une phase de réchauffement.
- Eviter la condensation sur un germe cassé.
- Laisser cicatriser quelques jours et traiter.

### ➤ Petit germes (1mm maximum), point blanc :

- **Traitement possible en journée sèche sur plants réchauffés et secs.**

En terme de sélectivité le SERCADIS se retrouve souvent dans nos essais le plus sélectif lors de la levée des plants.

## *PCAEA 411b-411a*

Le plan **PCAEA 411b** (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) 2014-2020 est terminé, un plan de transition sur 2 ans 2021-2022 est en cours avec les mêmes conditions que précédemment. Un dernier appel à projet est ouvert au 1<sup>er</sup> Décembre 2022 et se terminera et se terminera au 23 mars 2023.

Pour la pomme de terre, il concerne les **bâtiments de stockage frigorifique et ventilé, les bâtiments de conditionnement ainsi que tous les matériels d'une chaîne de conditionnement** (exception faite des caisses et du chariot élévateur). **Le taux d'aide est de 25%** (35% pour un JA) pour un plafond subventionnable de 120 000 € pour une exploitation individuelle. Pour les GAEC à deux, le plafond est de 170 000€ et pour trois, de 200 000€. Le montant d'investissement minimum pour déposer un dossier est de 15 000€. Pour la construction d'un bâtiment, le permis de construire et les devis sont nécessaires à la constitution et l'élaboration du dossier.

Les matériels environnementaux sont également pris en compte dans le cadre 411a

Pour plus de renseignements contacter Philippe DOLO au 06 89 84 04 76.

## *CONTROLE DES PULVERISATEURS*

Plusieurs contrôles ont eu lieu cette année, avec une vérification des pastilles vertes apposées sur les **appareils de traitement du sol montés sur les planteuses**, les appareils de traitement en localisé (défanage par exemple) et les **appareils de traitement des plants**.

En effet depuis 2016, l'ensemble des appareils de traitement sont à contrôler. Seules les applications de micro-granulés ne sont pas concernées.

**La validité du contrôle est passé au 1er janvier 2021 de 5 ans à 3 ans quel que soit le type d'appareil de pulvérisation.**

## *ANNONCES*

A vendre suite reprise exploitation :

- broyeur de fanes pdt 3 planches AVR rafale année 2016 en très bon état
- chaîne de calibrage disjtra 5 calibres avec trémie de réception, élévateur et plusieurs convoyeurs de sortie
- 120 caisses de 140\*120\*100h
- 1 pulve kverneland ixter18 1800l 24m GPS circulation continue en excellent état 2020
- 1 pulve kverneland ixter13 1300l 18m dpme 2014
- 1 arracheuse grimme GT170 maille carrée et tapis tétine 2017
- 1 remorque rolland 22/32 18t000
- divers convoyeurs de 3 à 5 m
- un ensemble cuve startec de 500l avec pompe startec et écran dpae

tel au 06 72 82 64 28